

6ème Vide-Greniers à Rountzenheim

Réservé aux particuliers:

organisé par l'Union Paroissiale des Jeunes de Rountzenheim-Auenheim
en partenariat avec « vide-greniers.org »

Dimanche 6 Mai 2018

Prix de l'emplacement :
12€ les 5 mètres

Restauration:

Bière pression, boissons, grillades, knacks, café, gâteaux, tout au long de la journée.

Tartes flambées à partir de 11h00

Restauration assurée exclusivement par les organisateurs.

Renseignement : au 06.14.85.78.36 ou 03.88.86.93.67 en soirée

Le coupon de réponse ci-dessous correctement rempli et accompagné du chèque confirmera votre inscription et devra être retourné impérativement avant le **27 avril 2018** à :

Mr Happlé Thierry, 1 rue des Sapins, F-67770 Stattmatten.

Toute demande d'inscription sans paiement sera refusée.

Nom^(*):..... Prénom^(*):..... Tél.:.....

Adresse^(*):.....

C.P.^(*): Ville^(*):.....

N° carte d'identité^(*):..... délivré le^(*):.....

par^(*):..... (*) Champs obligatoires

Réserve : x 5 mètres à 12 €

Ci-joint un chèque de €

J'atteste sur l'honneur de ne pas participer à plus de 2 vide-greniers par année civile.

Je déclare louer cet emplacement en tant que particulier et dans le cas contraire autorise l'organisateur à me faire quitter les lieux sans me rembourser la location.

Date :

Signature obligatoire:

Règlement

La vente est réservée aux particuliers pour des articles usagés qui n'ont pas été achetés pour être revendus.

La participation au vide-greniers revêt un caractère exceptionnel.

En cas d'exercice d'un travail clandestin, l'exposant risque une amende et dans certains cas une peine de prison ainsi que l'examen de sa situation fiscale.

Le vide-greniers est ouvert à tous les particuliers à condition de renvoyer le coupon- réponse rempli, signé et accompagné du paiement par chèque ou espèces.

Les stands de boissons et de restaurations sont exclus car réservés à l'association organisatrice.

La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que militari.

L'introduction de substances nocives et/ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.

Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.

Les animaux doivent être tenus en laisse.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir sur les stands dans le périmètre de la manifestation.

Toutes casses ou détériorations occasionnées à un riverain donnera lieu à des poursuites judiciaires auprès des instances compétentes entre les riverains et les exposants responsables des dégradations.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi.

La mise en place se fera de 6h00 à 8h00 et les places non occupées seront distribuées aux exposants se présentant à l'accueil.

Toute sous-location est interdite.

Chaque exposant recevra à son arrivée un sac poubelle et sera prié de rendre son emplacement dans un état propre pour 18h00.

L'association fera quitter les lieux et sans remboursement à tout professionnel ayant loué un emplacement en tant que particulier.

L'association organisatrice vous signale que votre responsabilité personnelle risque d'être engagée en cas de non respect de cette réglementation.

Ce règlement est déposé à la Mairie de Rountzenheim, qui avec l'association organisatrice, seront seuls juges pour prendre les dispositions nécessaires.

En signant ce coupon-réponse, l'exposant s'engage à respecter ce règlement et ne pourra en aucun cas se soustraire à ses responsabilités.